



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 12 mars 2024

Présents : BARLET Christine, RAY Agnès, GARBE Alain, GIROD Etienne, MAROT Patrick PONTUS Franck, PUPUNAT Paul,

Excusé :

Secrétaire de séance : Franck PONTUS

Convocation : 05 mars 2024

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 février 2024
- 2 – Arrêtés du Maire
- 3 – Pouvoir de Police et publicité
- 4 – Création d'un logo pour la commune
- 5 - Approbation et vote du compte administratif et compte de gestion 2023
- 6 – Affectation du résultat
- 7 - Subventions aux associations
- 8 - Vote du budget primitif 2024
- 9 - Informations et questions diverses

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2024

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance, qui s'est tenue le 06 février 2024. Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

2 : ARRETES DU MAIRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés pris depuis le dernier Conseil Municipal : Arrêté autorisant le stationnement d'un foodtruck le 23 mars pour le concert de la St Patrick

3 : POUVOIR DE POLICE ET PUBLICITÉ

Mr le Maire rappelle qu'à compter du 01 janvier 2024, la loi prévoit la décentralisation totale des compétences de police de la publicité au profit des communes. HBA pourrait exercer cette nouvelle compétence mais M Michel Mourlevat, Président, nous fait part de son renoncement et invite la commune à prendre un arrêté dans ce sens.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de conserver la compétence de police de la publicité.

4 : CREATION D'UN LOGO POUR LA COMMUNE

L'adhésion à l'outil décl'Loc d'HBA impose d'avoir un logo propre à la commune pour la mise en ligne. M le Maire propose de soumettre le projet à PDB pour un montant de 850 euros HT

Monsieur le Maire ayant un lien familial avec PDB se retire du vote. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des 6 membres présents la commande d'une création de Logo.

5 : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2023

Mr Paul Pupunat, 1^{ère} adjoint présente le compte-administratif 2023 conforme au compte de gestion transmis par la trésorerie.

| | | |
|-----------------------------|-----------------|---------------------|
| Section de fonctionnement : | Dépenses | 126 819.65 € |
| | Recettes | 231 227.83 € |
| | Excédent | 104 408.18 € |
| Section d'investissement : | Dépenses | 10 665.45 € |
| | Recettes | 2 459.81 € |
| | Déficit | 8 205.64 € |

Mr le Maire se retire pour le vote conformément à la réglementation.
Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte administratif identique au compte de gestion 2023.

6 – AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget principal (M57) et constatant que le compte administratif présente :

Investissement

- ✓ un excédent de clôture 2022 de 12 435.12 €
- ✓ un déficit 2023 de - 8 205.64 €
- ✓ soit un excédent de clôture 2023 de 4 229.48 €

Fonctionnement

- ✓ un excédent de clôture 2022 de 507 348.99 €
- ✓ un excédent 2023 de 104 408.18 €
- ✓ un excédent global de clôture 2023 de 611 757.17 €

Propose d'affecter le résultat 2023 au budget 2024 comme suit

Ligne 001 excédent d'investissement **4 229.48 €**
Ligne 002 excédent de fonctionnement **611 757.17 €**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme discuté lors de la réunion du Conseil Municipal du 06 février il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR des deux vallées 150 €, Banque alimentaire de l'Ain 100 €, bibliothèque de Cize 200 €, Comité d'Animation Rural 400 €, Docteur Clown 50 €, France ADOT 50 €, Histoiria 100 €, La ligue contre le cancer 100 €, OCCE coop scolaire de Corveissiat 700 €, Restaurants du cœur 100 €, UDSP 100 €, JSP 200 €, Amicale CCMB 50 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les montants attribués aux associations

8 – APPROBATION ET VOTE DU BUDGET 2024

Vote le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- ✓ **805 614.17 €** pour la section de **fonctionnement**,
- ✓ **382 243.65 €** pour la section **d'investissement**.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget présenté

9 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Fixation date Commission Communale des Impôts Directs le mardi 19 mars 2024 à 10h00
- DECI : point sur le rendez-vous avec M Laurent TEPPE du SDIS. La commune va devoir effectuer des travaux afin de couvrir l'ensemble du village en cas d'incendie.
- Ralentisseur entrée du village de Bolozon : validation du devis de l'entreprise COLAS. Des subventions vont être demandées.

Le secrétaire
Franck PONTIUS




Le Maire,
Etienne GIROD

